

# **SCANDALE DES OEUVRES SOCIALES: 200 MILLIONS À GÉRER, 200 MILLIONS À DIGÉRER ...**

A la *Régie Nationale des Usines Renault* et ailleurs, le procès des Comités d'Entreprise n'est plus à faire. Le verdict est généralement: un bonnet d'âne pour le syndicalisme ouvrier. Quoique hâtif, cet arrêt - qui n'est pas le mien - mérite qu'on s'y attarde. Il est incontestable que l'esprit qui préside à la présence des organisations syndicales dans les Comités d'Entreprise est une expression timorée des possibilités permises par la législation du travail dans ce domaine. Pour une fois dans l'histoire de la législation sociale, la loi précédait le fait. Et c'est là, en partie, l'explication de son échec. Le mouvement syndical, délaissant l'oeuvre d'éducation entreprise par Pelloutier, en proie aux déchirements internes, conséquences d'une attitude internationale dictée par Moscou, n'était pas en mesure, en 1945, de participer à la gestion des entreprises. Il ne l'est pas d'avantage aujourd'hui.

Les employeurs n'eurent pas à insister et c'est volontairement que les organisations syndicales se cantonnèrent dans un rôle de contrôle ou de gestion des sommes allouées sur le budget des C.E. aux fonds d'œuvres sociales. Elles délaissaient l'aspect positif des C.E. qui, indépendamment du contrôle financier qu'ils autorisaient, pouvaient permettre, selon la formule consacrée, un véritable apprentissage de la gestion ouvrière.

Les «œuvres sociales» furent la solution de facilité, mais elles furent surtout pour les syndicalo-communistes le moyen d'alimenter, à peu de frais, les caisses du P.C. et de son arrière-boutique, la C.G.T. Ils ne s'en privèrent pas, aidés en cela par la scission de 1947 qui leur laissait, entre autres, le monopole de la représentation ouvrière au sein des C.E. et, bien que le bonnet d'âne leur seye à merveille, il serait naïf d'attribuer leur insuffisance au seul manque de formation gestionnaire. Ils s'en accommodèrent, au contraire fort bien et se bornèrent avec succès, à alimenter le Trésor du communisme international en argent, en influence et en main-d'œuvre à bon marché.

Les exemples pullulent de cette escroquerie. Les témoignages sont nombreux qui dénoncent le rôle abusif de la C.G.T. dans la gestion des «Œuvres sociales». Partout la tactique est la même:

- Embauchage de personnel en surnombre, laissant un capital humain (Staline dixit) à la disposition permanente du P.C.;
- Allocution de salaires «confortables» qui, par le truchement de la ponction en honneur dans ce milieu, constituent la subvention indirecte à la cellule communiste de l'endroit;
- Subvention à des organismes crypto-communistes (clubs sportifs F.S.G.T., Associations de Loisirs et d'Education, etc.);
- Emprise sur la jeunesse (Colonies de Vacances, maisons d'enfants, crèches, etc.);
- Approvisionnement systématique auprès de fournisseurs sympathiques ou de représentants compréhensifs (cantines, matériel de bureau, etc.).

Plus qu'ailleurs, cette double escroquerie financière et morale a cours au C.E. de la R.N.U.R. où, pour une fois, Dreyfus délaisserait volontiers l'honneur d'avoir le modèle-pilote des C.E. cosaques.

Jusqu'en 1956, le C.E. de la Régie Nationale des Usines Renault a été la propriété exclusive des syndicalo-communistes. En 1956, en effet, une liste d'entente C.F.T.C., C.G.C., F.O., S.I.R., leur imposait le partage des responsabilités. Cela ne devait pas durer. La C.F.T.C., la mouche à merde, ne tarda pas à y tremper le bout de la patte; le reste vint sans résistance. Les autres syndicats, minoritaires, n'étaient plus que des couvertures ou des malgré-soi.

ET LE SCANDALE CONTINUE SUR UN BUDGET DE 400 MILLIONS DE FRANCS, 200 MILLIONS SONT LA PART DES SALAIRES ET APPOINTEMENTS DU PERSONNEL DU C.E. La plus grande partie des 200 autres millions est allouée à des organismes et réalisations qui n'intéressent qu'une minorité négligeable du personnel de la Régie.

#### **«LOISIRS ET CULTURE»:**

«*Loisirs et Culture*» dont la vocation, comme son nom l'indique, devrait être l'organisation des loisirs et le rayonnement de la culture, se voyait attribuer, en 1957, 38.278.500 fr. Au 30 septembre, au neuvième mois, de gestion, 25.983.977 fr. étaient engloutis, dont 12.749.429 fr. en salaires et appointements et 12.868.550 fr. de subvention échappant au contrôle comptable du C.E.

#### **«CLUB OLYMPIQUE DE BILLANCOURT»:**

Recevait 30.426.500 fr. (quel club sportif a un tel budget et une si modeste renommée?). A fin septembre, sur 19.981.434 francs, 16.805.560 fr. étaient la part de la subvention. Sur les 3.175.874 fr. ajoutés par le C.E., les locaux, le mobilier, le matériel et les installations (?) avaient été «entretenus» pour 1.013.575 fr.; 302.993 fr. avaient permis les déplacements; le reste, 1.859.306 fr. en salaires et appointements, frais de bureau, etc. A quoi a bien pu servir la subvention? A acheter des sifflets aux foules enthousiastes?

Voilà pour l'extérieur; mais on ne fait pas mieux dans la maison!

Neuf mois de gestion «ouvrière» ont coûté 13.543.180 fr. La répartition en est aisée: 953.141 fr. à «diriger» et 12.590.039 fr. d'appointements à digérer. Le patron digère à lui tout seul une moyenne mensuelle de 227.300 francs.

Qu'en pensent ses camarades métallos? Mais le savent-ils seulement? Savent-ils encore qu'un employé aux écritures du même C.E. reçoit l'aumône mensuelle de 33.000 francs. Il est vrai qu'il se prénomme Mohamed et qu'il n'est pas exactement d'accord sur la façon dont le P.C. prépare la paix en Algérie.

#### **COMPTABILITE GENERALE:**

Nous sommes toujours, on le voit, dans le secteur «productif» du C.E. Il en coûte, à comptabiliser, 6.823.524 francs pour 9 mois qui ne sont pas improductifs pour tout le monde. Les employés en récupèrent, en effet, 6.238.858 francs.

Une telle entreprise, dont le souci majeur paraît être de bien nourrir son monde, se devait d'avoir le modèle du genre des services de la paye. Six personnes ne travaillent qu'à cela et lorsqu'on sait que la paye est effectuée par le service mécanographique de la Régie qui facture, ce travail au C.E., on se demande si le service de la paye du C.E. n'est pas maintenu par un pur souci de symbolisme.

#### **COLONIES DE VACANCES:**

12.628.282 fr. dépensés en 9 mois pour la *Direction des Colonies*, dont 11.465.104 fr. à payer les employés, alors que, pendant le même temps, les Colonies elles-mêmes ne coûtaient que 11.923.716 francs, dont 8.155.949 fr. de loyer (ô saisons! ô châteaux!). A propos de loyer, les parents qui amènent leurs enfants à la *Fête annuelle des Colonies Renault*, organisée 94, rue J.-P. Thimbaud, savent-ils qu'ils amènent également 28.000 fr. dans la *Caisse de l'Union Mutualiste* (sic) des *Travailleurs de la Métallurgie* qui loue la salle.

#### **GARDERIE:**

Et ceux qui confient leurs enfants à la Garderie de Sèvres, se doutent-ils que les locaux appartiennent à la *Fédération des Travailleurs de la Métallurgie C.G.T.* et que leur location au C.E. lui rapporte 740.000 fr. par an. Il est vrai qu'il y est dispensé pour 66.508 francs de pédagogie, que les soins de propreté grèvent le budget pour 2.710 fr. contre 13.821.971 fr. de salaires et appointements sur une dépense totale de 18.876.220 fr. au 30 septembre.

#### **PATRONAGE:**

On s'y lave encore moins: 205 fr. (3 savonnettes sans doute) pour 9 mois. L'effort d'éducation y est, par

contre, plus grand: 384.786 fr. Mais - toute peine méritant salaire - le personnel se partage 11.165.730 fr. sur un total de 15.588.648 fr.

**SECURITE SOCIALE:**

Chacun sait ce que coûtent les organismes de Sécurité Sociale aux travailleurs. Les métallos savent-ils ce qu'il leur coûte d'en avoir un, intermédiaire, à Billancourt?: 4.878.841 fr. pour trois trimestres... dont 4.684.058 fr. de salaires et appointements.

La lecture des Comptes d'exploitation des Services sociaux du C.E. nous apprend encore qu'une rubrique «imprévus» a été débitée à fin septembre pour 150.000 fr. Il s'agit des frais occasionnés par un procès en cours. J'ignore quelle est la part de ce chapitre dans le détail du budget. Quelle qu'elle soit, ne risque-telle pas d'être insuffisante? Car enfin, les métallos ne seront pas toujours impunément cocufiés. Le jour n'est pas loin où ils iront ficher leurs sabots de bois où les jésuites de Rome et de Moscou ont placé ce qu'il leur restait de conscience.

Mais, d'ici là, ne me fera-ton pas payer trop cher d'avoir signé:

**Marcel CABALLERO.**

-----